

ANNEXE 3

Schéma de vaccination

LE CALENDRIER DES VACCINATIONS RECOMMANDÉES PAR LE CSH (Conseil Supérieur d'Hygiène)

VACCIN	NOURRISSONS					ENFANTS ET ADOLESCENTS			ADULTES	
	2 MOIS	3 MOIS	4 MOIS	12-13 MOIS	14-15 MOIS	5-6 ANS	11-12 ANS	14-16 ANS	TOUS LES 10 ANS	65 ANS
POLIOMYÉLITE*	✓	✓	✓		✓	✓				
DIPHTÉRIE	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	
TÉTANOS	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	
COQUELUCHE	✓	✓	✓		✓	✓			✓	
HÉMOPHILUS INFLUENZAE B	✓	✓	✓		✓					
HÉPATITE B	✓	✓	✓		✓		✓			
ROUGEOLE				✓		✓	✓	✓		
RUBÉOLE				✓		✓	✓	✓		
OREILLONS				✓		✓	✓	✓		
MÉNINGOCOQUE C					✓					
PNEUMOCOQUE	✓		✓	✓						✓
ROTAVIRUS	✓	✓	✓							
GRIPPE										✓

✓ Recommandé à tous ✓ Rattrapage si vaccin non encore effectué à l'âge indiqué

■ Hexavalent (six vaccins combinés) □ Vaccin appliqué en une seule injection

* Poliomyélite : Seul vaccin obligatoire pour tous les enfants en Belgique

N.B.: D'autres vaccins existent. Ils sont utiles dans certaines circonstances et donc, pas administrés à tous. Ils ne sont pas repris dans le calendrier vaccinal.

Pour les enfants venant d'un autre pays, le calendrier doit être adapté par le médecin en fonction de l'âge et des vaccinations antérieures.

Pour fréquenter les milieux d'accueil, l'ONE exige la vaccination des enfants pour une protection efficace de la collectivité. L'obligation vaccinale porte sur la poliomyélite, la coqueluche, la diphtérie, l'Haemophilus influenzae de type b, la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Cependant les vaccins contre le tétanos, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque et le rotavirus sont fortement recommandés étant donné le risque non exclu de contamination.